





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2018-285**

**Séance publique du**

**11 juin 2018**

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180611- lmc1135469-DE-1-1
Date de signature : 13/06/2018
Date de réception : mercredi 13 juin 2018
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTENAIRES DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL DE SANTE PUBLIQUE - DIRECTION SANTE PUBLIQUE ET HANDICAP**

Le 11 juin 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 05/06/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Patricia BORRICAND à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jacques BOUDON à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Reine MERGER, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Monsieur Alexandre GALLESSE à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Francis TAULAN, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Coralie JAUSSAUD.  
Secrétaire : Jean BOULHOL

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie  
Direction Santé Publique et Handicap

**Nomenclature : 7.5**  
Subventions

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 JUIN 2018

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

**Politique Publique : 10-PREVENTION ET AMELIORATION DE LA SANTE PUBLIQUE**

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTENAIRES DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL DE SANTE PUBLIQUE - DIRECTION SANTE PUBLIQUE ET HANDICAP- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de la délégation Hygiène Publique, Protection Sanitaire et Conduites Addictives, la Ville d'Aix-en-Provence apporte son concours, sous forme de subventions de fonctionnement, à diverses associations afin de les aider dans la réalisation de leurs actions à vocation sanitaire.

Le Plan Local de Santé Publique 2015–2017, validé en comité de pilotage du 12 mars 2015, a défini des grands axes d'interventions prioritaires en matière de politique publique relative à la prévention en santé, d'après les remontées des partenaires du terrain reprises dans un diagnostic local de santé de la population. Une actualisation de ce diagnostic territorial est en cours et devrait conduire, dans les mois à venir, à une nouvelle version du Plan local de santé publique arrêtant des actions à conduire pour les trois années à venir.

Ces dernières années, il avait été validé le principe d'affecter prioritairement un soutien financier aux associations qui inscrivent leurs objectifs dans le cadre du Plan Local de Santé Publique, et de concentrer les moyens sur un nombre restreint de porteurs de projet afin de ne pas les disperser. Il a également été pris note de la baisse des ressources budgétaires dont doit tenir compte notre collectivité.

Ces dotations participent à la continuité des actions menées tout au long de l'année par les associations ou partenaires qui inscrivent leurs objectifs dans le cadre des priorités de santé identifiées pour les populations du territoire.

L'association Addiction Méditerranée est susceptible de percevoir des subventions provenant d'autres délégations de la Ville d'Aix notamment dans le cadre de la politique de la ville. Le recadrage de ses missions conduit cependant à une diminution des dotations proposées au titre de la santé.

L'association Planning Familial poursuivra également son activité sur le territoire aixois et ses objectifs s'inscrivent toujours dans le Plan Local de Santé Publique.

Le Point d'Accueil Ecoute Jeunes, administrativement dépendante du Centre Hospitalier Spécialisé de Montperrin, poursuit son travail de fonds au bénéfice des adolescents et jeunes en souffrance psychique, soit au sein de la consultation installée à la direction Jeunesse, Cours Aristide Briand, soit lors d'intervention sur le terrain (CFA, mission locale, centres sociaux...).

Enfin, il est décidé de poursuivre le soutien à l'action innovante proposée par l'École des Parents et Éducateurs du Pays d'Aix, pour leur projet « Prévention Utilisation des écrans », qui répond à une thématique émergente et fortement problématique relevée lors du diagnostic local de santé précédent en 2015, tendance lourde qui ne fait que se confirmer.

En soutenant ce projet, la Ville d'Aix est à la pointe des municipalités du département qui prennent en compte cette problématique et qui appuient les initiatives afin de limiter les risques que peuvent représenter l'utilisation des écrans, téléphones, et Internet, chez les enfants et pré-adolescents. Les actions conduites les années précédentes ont permis de former une centaine de professionnels de l'enfance à cette thématique. En 2017, en lien avec la Direction Jeunesse, une conférence animée par Serge Tisseron, ouverte au public a été organisée sur cette thématique. Il est prévu de soutenir l'intervention de cette association, dont l'objectif est d'accompagner les jeunes dans leur utilisation des réseaux sociaux afin d'encourager un usage plus réfléchi de ces outils. La subvention servira notamment à l'organisation d'ateliers auprès des collégiens et des lycéens de la ville.

Le tableau ci-dessous présente le montant des subventions proposées pour ces associations et partenaires au titre de l'année 2018, ainsi que les montants accordés par la ville, délégation de la Santé Publique, en 2016 et 2017

Ces propositions ont été validées.

Subvention de fonctionnement 2018 :

Association/ Partenaire	Objet	Attribué en 2016	Attribué en 2017	Proposition attribution CM 11/06/18	Convention avec la direction Santé Publique et Handicap
<b>ADDICTION MEDITERRANEE</b> (103456)	Approche globale de prévention des conduites addictives	22500	20000	10000	Non
<b>POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNES</b> (45252)	Prise en charge globale de la souffrance psychique des jeunes	18000	16000	18000	Non

<b>PLANNING FAMILIAL 13</b> (23746)	Informer les jeunes sur la sexualité, la contraception Offrir un point d'écoute, un accompagnement	12000	11000	12000	Non
<b>ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS DU PAYS D'AIX</b> (60833)	Soutien à la parentalité- Prévention des comportements liés à l'utilisation des écrans	2500	2500	2500	Non

En conséquence, je vous demande, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à chaque association ou partenaire les subventions de fonctionnement pour l'année 2018 telles que présentées dans le tableau ci-dessus.
- **DIRE** que la dépense correspondante d'un montant de Quarante deux mille cinq cents euros (42500 €) sera imputée au budget de la ville sur la ligne « risques préventifs » 92520-6574-1976 (N° 2200) qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2018-285 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTENAIRES  
DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL DE SANTE PUBLIQUE - DIRECTION SANTE  
PUBLIQUE ET HANDICAP-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»